

Conseil d'Administration du 05 juillet 2022

Résolution n° 2022 – 11 – CA

**« Destination infra régionale Parc national des Écrins – Mise en œuvre du plan d'action »
Actualisation du plan de financement**

Le Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-22-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-23-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection des Vice-Présidents du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-24-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à la désignation des membres du Bureau du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-25-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration, au Bureau du Conseil d'Administration et au Directeur,

Vu la délibération n°2022 -02-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 15 mars 2022 relative à la mise en œuvre du projet de destination infra régionale Parc national des Écrins,

Vu le rapport présenté par le directeur,

Considérant la demande de la Région SUD PACA visant à décomposer la demande de financement en deux parties Investissement et fonctionnement,

Décide :

- d'approuver la modification du projet « **Mise en œuvre du plan d'action de la destination infra-régionale Parc national des Écrins** » qui répond aux objectifs de l'axe 4 « Pour l'accueil du public et la découverte du territoire » de la charte du Parc national des Écrins.

- d'approuver le plan de financement du projet :

Le budget du programme d'actions :

Ressources	Montants (€)	%
Aides publiques		
Région Sud	99 044,00 €	36,19 %
• dont Fonctionnement	70 000,00 €	
• dont Investissement	29 044,00 €	
FNADT	59 426,00 €	21,71 %
Sous-total des aides publiques	158 470,00 €	57,90 %
Recettes propres - Partenariat OT	75 680,00 €	27,65 %
Auto-financement PNE	39 530,00 €	14,45%
Total TTC	273 680,00 €	100,00 %

Pour mémoire :

La prise en charge financière du poste d'animateur de la destination est assurée par les 8 Offices de Tourisme du Massif des Écrins. Chaque Office de Tourisme participera à hauteur de 4 730 € par an durant 2 ans.

- de solliciter une aide financière de 99 044 € auprès de la Région Sud pour les actions :
 - o Partie fonctionnement : 70 000 € et partie investissement 29 044,00 €
- de solliciter une aide financière de 59 426,00 € auprès des autres financeurs notamment le FNADT,
- d'autoriser le Directeur à déposer les demandes de financement, et à signer les conventions avec les Offices de Tourisme, et toutes pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Le Président du Conseil d'Administration,



Arnaud MURGIA

Le Directeur,



Pierre COMMENVILLE